

AVIS DE CONCOURS

Les CENTRES de GESTION DE LA DORDOGNE, DE L'HERAULT, DE LA HAUTE-GARONNE, DES LANDES, DU LOT-ET-GARONNE, DES PYRENEES-ATLANTIQUES, DU TARN ET DE LA VIENNE

ORGANISENT pour l'Inter-région, au titre de l'année 2010,

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE, 3^{ème} CONCOURS
AVEC EPREUVES D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS

DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL (Catégorie B)

Pour pouvoir faire acte de candidature, les candidats doivent :

- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique Territoriale **et**
- pour le concours externe sur titres avec épreuves (ouvert pour 50% au moins des postes à pourvoir) : Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992.
- pour le concours interne sur épreuves (pour 30 % au plus des postes à pourvoir) : Etre fonctionnaire et agent public ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
- pour le 3^{ème} concours sur épreuves (ouvert pour 20 % au plus des postes à pourvoir) : Pouvoir justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions portant sur des projets techniques ou des travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, d'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques.

Spécialités	Postes ouverts aux concours			Demandes des dossiers d'inscription au CDG organisateur (en fonction des spécialités)	Dates des épreuves écrites d'admissibilité	Lieux des épreuves
	Externe	Interne	3 ^{ème} concours			
Aménagement urbain	11	6	2	CDG 81 188 rue de Jarlard 81000 ALBI	15 ET 16 SEPTEMBRE 2010	Albi ou ses environs
Bâtiment, génie civil	44	21	4	CDG 34 Parc d'Activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER cedex 4		Montpellier ou ses environs
Informatique et systèmes d'information	75	45	30	CDG 86 Téléport 2 Avenue René Cassin- BP 20205 86962 FUTUROSCOPE Cedex		Poitiers ou ses environs
Infrastructure et réseaux	49	25	5	CDG 31 1 rue G. Marconi – B.P. 94424 31405 TOULOUSE cedex 4		Toulouse ou ses environs
Ingénierie, gestion technique	29	13	2	CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30 069 40002 MONT DE MARSAN		Mont de Marsan ou ses environs
Paysage et gestion des espaces verts	18	11	6	CDG 24 Maison des Communes – Bd de Saltgourde – BP 108 24051 PERIGUEUX CT cedex 9		Périgueux ou ses environs
Prévention et gestion des risques, hygiène	41	20	6	CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU Cedex		Pau ou ses environs
Techniques de la communication et des activités artistiques	20	12	8	CDG 47 53 rue de Cartou 47901 AGEN cedex 9		Agen ou ses environs

Attention : La demande de dossier doit s'effectuer auprès du C.D.G. organisateur de la spécialité
La période de retrait des dossiers est commune à l'ensemble des C.D.G. organisateurs

Retrait des dossiers d'inscription, sur place ou sur Internet auprès du CDG organisateur :
du 13 avril au 12 mai 2010

ou aux horaires d'ouverture des différents Centres de Gestion

Pour les CDG qui fixent une **date limite de retrait des dossiers par voie postale, télécopie ou courriel distincte de la date limite de retrait aux sièges des CDG, la date est fixée le 4 mai 2010** (cachet de la Poste faisant foi)

Date limite de dépôt des dossiers : le 20 mai 2010 (cachet de la poste faisant foi)

ou aux horaires d'ouverture des différents Centres de Gestion

Attention : Les demandes de dossiers faites par courrier {préciser le type de concours (interne, externe, 3ème concours)} devront être accompagnées d'une enveloppe de format 23 x 32.5 affranchie à 1,35 € et libellée aux nom et adresse du candidat.